BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 865

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Ventes et cessions

312 097 934 RCS Lorient.
ARDO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 11742500 EUR.
Adresse : route de Carhaix, 56110 Gourin.
Oppositions : Art.L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet d'apport partiel d'actif AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS Société Apporteuse : Ardo SAS au capital de 11.742.500 € Siège social : Route de Carhaix – 56110 Gourin 312 097 934 RCS Lorient Société Bénéficiaire : Ardo-Gourin SAS au capital de 10.000 € Siège social : Route de Carhaix – 56110 Gourin 843 380 387 RCS Lorient Apport partiel d'actifs : Ardo et Ardo-Gourin ont signé le 15/11/2018 un projet de traité d'apport partiel d'actifs soumis au régime juridique des scissions (articles L. 236-22 et L. 236-24 du Code de commerce) aux termes duquel Ardo apportera à ArdoGourin l'ensemble des éléments d'actif et de passif de sa branche complète et autonome d'activité Production. Evaluation de l'actif et du passif de la branche d'activité apportée par Ardo à Ardo Gourin : Total des éléments d'actif apportés (€) 80.245.812,46 Total des éléments de passif pris en charge (€) 57.294.288,83 Actif net apporté (€) 22.951.523,63 Rémunération de l'apport : L'apport de la branche d'activité par Ardo à Ardo-Gourin sera rémunéré par l'attribution à Ardo de 229.515 actions d'Ardo-Gourin à créer par celle-ci, qui augmentera ainsi son capital de 22.951.500 euros pour le porter de 10.000 à 22.961.500 €. Prime d'apport : La différence entre le montant de l'actif net apporté par Ardo (22.951.523,63 €) et le montant de l'augmentation de capital d'Ardo-Gourin (22.951.500 €), constituera une prime d'apport de 23,63 € qui sera inscrite au bilan d'ArdoGourin. Absence de solidarité entre Ardo et Ardo-Gourin : Conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-21 du Code de commerce, il a été convenu que le passif pris en charge par Ardo-Gourin ne sera pas garanti solidairement par Ardo. Rapport d'échange de droits sociaux : Néant Dépôt du projet de traité d'apport partiel d'actifs : Le projet de traité d'apport partiel d'actifs a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Lorient le 16/11/2018, au nom d'Ardo, société apporteuse, et au nom d'Ardo-Gourin, société bénéficiaire. Les créanciers d'Ardo et Ardo-Gourin dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition dans les conditions prévues par la loi, étant précisé que cette opposition n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite de l'opération d'apport. Le président d'Ardo Le président d'Ardo-Gourin.